

Anas Doukkali au forum urbain mondial

Pour une approche participative dans l'élaboration des politiques de la ville

Des parlementaires, des architectes et des élus marocains participant au sixième forum urbain mondial à Naples (Italie) ont souligné l'importance d'une approche participative dans l'élaboration des politiques de la ville, tout en respectant les spécificités locales.

La participation du Maroc dans ce forum international offre l'opportunité de présenter les réalisations accomplies par le Royaume en matière de démocratie locale et de prendre connaissance des expériences internationales dans le domaine de la bonne gouvernance, a indiqué Anas Doukkali, membre du conseil communal de Rabat. Dans une déclaration à la MAP, Doukkali a ajouté que ce forum est l'occasion de faire connaître la ville de Rabat, déjà inscrite au patrimoine mondial par l'Unesco et qui s'appête à abriter en 2013 le quatrième forum des villes auquel sont attendus environ 3.000 maires et 5.000 participants. Il a ajouté que ce forum des villes est de nature à permettre à Rabat d'attirer des partenaires économiques, sociaux et institutionnels afin de contribuer à la mise en place d'une politique de la ville basée sur trois axes fondamentaux : la compétitivité économique, l'harmonie sociale et la gouvernance locale. Pour sa part, Tarik Kabbaj, président du conseil communal d'Agadir, a assuré que l'avenir des villes est désormais menacé compte tenu de la dégradation des conditions



de vie, notamment dans le sud. Il a exprimé son admiration pour le modèle brésilien en matière de lutte contre les bidonvilles, lequel modèle a adopté une approche participative intégrant l'Etat, les élus et la société civile et consis-

tant à maintenir les habitants dans leurs quartiers tout en mettant à leur disposition les infrastructures de base. Cette approche consiste à doter le citoyen d'un logement décent tout en lui permettant d'apprendre un métier à même de

lui garantir une vie digne. La participation marocaine à ce forum vise par ailleurs à faire connaître l'expérience du royaume en matière d'urbanisme, qui enregistre une nouvelle dynamique avec la construction de 130.000 à

140.000 logements annuellement, a indiqué Othmane El Mernissi, vice président de la fédération nationale du bâtiment et des travaux, notant que la tendance actuelle consiste en la construction de petites villes qui facilitent notamment la gestion des transports et du logement et garantissent la sécurité et la quiétude des citoyens. Nezha El Ouafi, députée marocaine résidant en Italie, a mis l'accent sur la nécessité de faire un savant dosage entre le legs civilisationnel et culturel, d'une part, et une politique urbanistique adéquate, mettant en garde contre la «destruction du civilisationnel par l'urbain». Le sixième forum urbain mondial, qui s'étale sur six jours, réunit tous les deux ans les principaux acteurs internationaux engagés dans les questions de l'urbanisme et du développement urbain, dont des ministres, des maires, des experts, des représentants de la société civile et du secteur privé. Le programme du forum prévoit 12 tables rondes traitant des thèmes de l'urbanisme et de la politique de la ville, des rencontres-débats, des expositions et plusieurs autres activités parallèles.

Institution du Médiateur Plus de 1700 plaintes en 2011

L'institution du Médiateur a reçu, au titre de l'année 2011, un total de 1730 plaintes qui s'inscrivent dans le cadre de ses prérogatives, soit 21 pc de l'ensemble des doléances qui lui ont été adressées, indique un rapport de l'institution.

Sur les 8.664 plaintes formulées en 2011, 6.934 se sont avérées dépourvues de conformité aux conditions de recevabilité exigées, faute des objets traités, des visées exprimées ou encore des parties concernées, peut-on lire dans le rapport. En comparaison avec les précédentes statistiques, la hausse accusée en terme de doléances est due, en particulier, à l'élargissement des prérogatives de l'institution suite aux nouveaux amendements relatifs au Dahir portant création de l'Institution du Médiateur. De surcroît, la confiance accrue des citoyens à l'égard de cet organisme en plus de l'intérêt et de l'examen minutieux ponctuant l'accomplissement de ses missions, ont à leur tour stimulé cette augmentation, estime la même source.

Par ailleurs, le nombre des plaintes ayant requis une correspondance avec les départements publics a quasiment stagné par rapport à l'année 2010 quoique leur total ait précédemment affiché une hausse, poursuit le rapport, indiquant que la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër occupe la première place quant au nombre des plaintes reçues. Le rapport passe en revue des extraits du règlement intérieur de l'institution, le bilan de son action en matière de traitement des plaintes et des demandes de règlement, des rapports de ses interlocuteurs permanents, outre un aperçu des activités initiées par les délégations régionales ainsi que certaines formes d'anomalies relatives aux postions des départements vis-à-vis des plaintes et doléances.

Accident d'El Haouz : Benkirane appelle à des mesures efficaces pour éviter que de tels drames ne se reproduisent

Le chef du gouvernement, Abdelilah Benkirane, a appelé, jeudi à Rabat, à des mesures efficaces pour lutter contre le fléau des accidents de la route. Intervenant à l'ouverture du conseil de gouvernement, M. Benkirane a présenté ses condoléances aux familles des victimes de l'accident survenu mardi à El Haouz, soulignant que «nous devons assumer notre entière responsabilité et prendre les mesures nécessaires pour éviter que de tels drames ne se reproduisent». L'Etat, l'administration et l'ensemble des intervenants dans le domaine de la sécurité routière sont conscients de leur responsabilité suite à cet accident déplorable, a ajouté M. Benkirane. Le gouvernement se trouve aujourd'hui face au défi de l'efficacité dans la lutte contre les accidents de la route, a encore dit M. Benkirane, insistant sur la responsabilité qui incombe à l'Exécutif dans le contrôle routier et le respect des lois en la matière. Le ministre de l'Équipement et du transport, Aziz Rebbah, avait annoncé la mise en place d'une cellule de réflexion sur les moyens de lutter contre les accidents de la route avec pour mission de prendre des mesures à caractère urgent et d'autres à caractère structurant visant à professionnaliser davantage le secteur du transport. L'accident, survenu mardi dans la province d'Al Haouz faisant 42 morts et 24 blessés, est dû, selon deux premiers constats bien établis, à la surcharge et au mauvais état mécanique de l'autocar, avait affirmé M. Rebbah.

Le Conseil de gouvernement examine un projet de décret relatif au statut du corps des infirmiers



Le conseil de gouvernement a examiné, jeudi, un projet de décret complétant et modifiant le décret 2-06-620 d'avril 2007 relatif au statut particulier du corps des infirmiers du ministère de la Santé. La modification porte sur l'inscription du diplôme de «technicien spécialisé» dans une branche paramédicale délivré par les instituts de formation professionnelle agréés parmi les diplômés permettant aux titulaires de passer les concours de recrutement d'infirmiers d'Etat (2ème grade), organisés par le ministère de tutelle ou les CHU. Lors d'un point de presse à l'issue du conseil de gouvernement, le ministre de la Communication, porte-parole de gouvernement, Mustapha Khalifi a indiqué que l'élaboration de ce projet, présenté par le ministre de la Santé, intervient dans le cadre des efforts du gouvernement visant à promouvoir le secteur de la santé et renforcer le capital humain de la catégorie des infirmiers, compte tenu de leur rôle dans la promotion des prestations de santé fournies aux citoyens. Le projet tend également à déterminer les missions des infirmiers d'Etat pour surmonter les problèmes liés aux interférences pouvant survenir entre les services médicaux et paramédicaux.

Approbation d'un projet de loi simplifiant les procédures de règlement des contentieux judiciaires

Un projet de loi compilant les textes juridiques et simplifiant les procédures de règlement des contentieux judiciaires concernant le domaine privé de l'Etat devant les tribunaux, a été approuvé en conseil de gouvernement jeudi. Il s'agit du projet de loi 100-12 modifiant l'article 515 du Code de procédure civile, présenté par le ministre de l'Economie et des finances et destiné à faire désormais mention de la qualité du directeur des Domaines de l'Etat dans les affaires liées au domaine privé de celui-ci, a précisé le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Mustapha El Khalifi lors d'un point de presse à l'issue du conseil. L'article 515 du Code de procédure civile ne fait pas une telle mention dans les affaires précitées, comme il est de coutume à titre d'exemple pour la Trésorerie générale du Royaume en la personne du Trésorier général. Selon le ministre, l'article 13 du décret 2-07-995 du 23 octobre 2008 relatif aux attributions et à l'organisation du ministère de l'Economie et des finances prévoit que la Direction des domaines de l'Etat est habilitée d'estimer en justice, d'où l'intérêt du nouveau projet de loi en tant qu'instrument de normalisation du référentiel juridique.

Makaila Nguebla, blogueur et militant des droits de l'Homme en Afrique de l'Ouest «Le journalisme d'investigation, une technique qui dénonce l'aspect inhumain de l'immigration clandestine»

Makaila Nguebla est blogueur et militant de défense des droits de l'homme au Tchad et de la condition de l'immigré clandestin en Afrique de l'Ouest. Il vit en exil au Sénégal après avoir été obligé de quitter son pays pour des raisons politiques. Sans passeport, il tente de refaire sa vie en tentant d'accéder au statut de réfugié politique au Sénégal. Al Bayane l'a rencontré dans les couloirs de l'Institut Panos dans le cadre d'un séminaire international sur le journalisme d'investigation à Dakar (3-7 septembre).

Al Bayane : Le journalisme d'investigation peut-il servir comme instrument de sensibilisation aux dangers de l'immigration irrégulière ?
Makaila Nguebla : Le journalisme est un instrument de sensibilisation, d'information et surtout de dissuasion contre les dangers de l'immigration irrégulière. Il permettra aux potentiels candidats à l'immigration de revoir leurs projets de quitter leurs pays et opter pour des destinations où ils n'ont aucune garantie d'améliorer leur niveau de vie ni s'épanouir ni triompher comme l'avaient fait leurs compatriotes qui les avaient précédés. Au contraire, ils seront exposés à des conditions précaires au plan social et professionnel ainsi qu'à de multiples difficultés d'ordre affectif, linguistique et d'adaptation. Cette technique aide à toucher la fibre sensible de la question migratoire et dénoncer le visage inhumain des réseaux de trafic d'immigrés et de tous ceux qui agissent dans le commerce de la mort.

Quel rôle jouent les médias dans la sensibilisation de la société aux effets néfastes de l'immigration irrégulière ?

En principe, les médias sont les acteurs les mieux indiqués qui sont appelés à informer objectivement la société sur les risques réels et les conséquences dramatiques de l'immigration. Or, j'ai l'impression que les médias africains se préoccupent très peu des causes profondes et des conséquences de l'immigration irrégulière. De ce fait, leur contribution dans la campagne de sensibilisation de la société en cette matière demeure en deçà des attentes des acteurs sociaux.

Quelles sont les nouvelles filières qui opèrent dans le trafic des êtres humains à la suite du renforcement de la vigilance maritime entre la côte ouest d'Afrique et les Iles Canaries ?

Ecoutez, cette question est délicate, puisque je n'ai pas mené d'investigation pour vérifier l'information qui fait état de filières de trafic des êtres humains. Mais je



pense effectivement que ces filières de trafic des êtres humains existent du fait que des personnes véreuses en sont responsables.

Que pensez-vous du rôle de la société civile dans la prévention de l'immigration clandestine ?

En Afrique, en dépit des moyens limités dont nous disposons, les organisations de la société civile ne cessent d'œuvrer pour prévenir, sensibiliser et informer les jeunes aux méfaits de l'immigration clandestine. Aujourd'hui, la société civile est complètement débordée. Et, nos Etats font très peu pour accompagner la société civile dans les activités tendant à limiter l'immigration suicidaire à laquelle se livrent les jeunes en général pour abandonner le continent africain et aller vers un hypothétique Eldorado.

Quelles sont donc les solutions que vous proposez pour humaniser les conditions de départ des candidats à l'immigration ?

Il faut impérativement changer les rapports entre les pays du Nord et ceux du Sud, pourvoyeurs des migrants. Il

est temps que les conditions rigides et draconiennes d'octroi des visas aux consulats occidentaux soient allégées au profit des candidats à l'immigration légale. Ce sont précisément ces mesures qui obligent nos jeunes à emprunter clandestinement les voies maritimes et celles traversant le désert pour rejoindre l'Europe au péril de leur vie.

En tant que militant des droits humains, quel diagnostic pouvez-vous faire de la situation des réfugiés et candidats à l'immigration irrégulière au Sénégal ?

D'abord, merci de l'intérêt que porte Al Bayane à la situation des réfugiés au Sénégal de manière spécifique et à l'épineuse question de l'immigration irrégulière ou clandestine en général dans la région de l'Afrique de l'Ouest. En tant que blogueur et militant tchadien des droits de l'Homme en exil, je considère que le diagnostic est frappant. Au Sénégal, les demandeurs d'asile et les réfugiés vivent un calvaire sans précédent. Pour les demandeurs d'asile qui postulent à une protection humanitaire de la part des autorités sénégalaises, ils sont confrontés à un parcours infernal pour obtenir le statut de réfugié. Les demandeurs d'asile et les réfugiés politiques légalement reconnus vivent dans des conditions socio-économiques pénibles. Ils ne bénéficient d'aucune assistance digne du standard international de la part du Haut commissariat aux réfugiés de l'Onu (HCR), qui est l'unique institution internationale dont la mission est de protéger les personnes persécutées pour de raisons politiques ou d'opinions. Je considère aussi que l'immigration irrégulière est un véritable drame auquel sont confrontés les pays en voie de développement, en général, avec toutes les implications d'ordre social, éducatif et économique pour leurs jeunes, notamment en matière d'emploi, d'éducation et bien-être.

Quelles sont les raisons qui vous ont incité à abandonner votre pays ?

J'étais contraint à l'exil pour la simple raison que j'étais persécuté pour mes positions politiques et mes revendications de la libre expression pour les journalistes et acteurs de la société civile. Au Tchad, l'opposition est accueillie à vivre dans un espace politique restreint.

Propos recueillis à Dakar par NES Mohamed Boundi

Conseil de la région Souss Massa Drâa du PPS Khalid Naciri : «Assurer la réforme au sein de la stabilité»

Abdellatif Ouammou : «Pas d'élections sans avoir tranché l'échéance de la régionalisation»

Suite de la P 1
S'agissant de notre position en tant que parti de gauche, le dirigeant du parti a réaffirmé que cette identité inébranlable ne fait que se renforcer avec sérénité et novation, sans pour autant se laisser de courir après l'union de la gauche dont le PPS a toujours été le fervent instigateur, à travers son parcours militant. Enfin, Khalid Naciri a exhorté l'assistance à protéger le parti, d'œuvrer constamment à son épanouissement et d'éviter de verser dans l'auto-flagellation gratuite. Pour sa part, Abdellatif Ouammou, a abordé la problématique de la communication au gouvernement ainsi que le rôle que devra jouer notre parti en son sein, afin de rehausser ses activités, dans le cadre de l'application des dispositions de la nouvelle constitution. Concernant la vie organisationnelle du parti, il constate que son état s'avère être en veilleuse et se doit de se ressaisir, à travers un plan d'action ambitieux et mobilisateur, par le biais de l'implication des cadres dans des espaces d'accueil plus commodes, de l'instauration des principes de l'écoute et

de la souplesse, la dynamisation des secteurs des jeunes et des femmes afin de mieux se préparer aux prochaines échéances électorales. A ce propos, l'intervenant estime qu'il ne peut y avoir d'élections sans trancher la problématique de la régionalisation avancée. Par ailleurs, le conférencier a abordé d'autres thématiques, notamment la libération des tarifications qu'il trouve inadéquates face aux exigences actuelles, de la refonte de la Caisse de compensation au service des couches déshéritées, de la révision des conditions du libre-échange, de la consolidation de l'Union maghrébine, de la priorisation de la politique africaine, de la diversification des marchés d'exportation, du renforcement de la relation dialectique entre l'action partisane et l'action gouvernementale, de l'implication de toutes les composantes du gouvernement dans le chantier de la lutte contre la dépravation, la mobilisation effective pour la cause nationale... Ces communications ont été, en effet, une plateforme enrichissante pour un débat responsable et sincère

de la part de l'audience, durant plus de cinq heures d'affilée, pour une vingtaine d'intervenants. Enfin, les recommandations suivantes ont été formulées :

- Le confortement de la position du parti au sein du gouvernement le relèvement de son action gouvernementale
- Republication des ouvrages du parti, en particulier l'œuvre relative à l'amazighité
- Activation les lois organiques, notamment celles concernant l'officialisation du Tamazight
- La restructuration du secteur de l'éducation nationale, en particulier la langue des apprentissages
- Nécessité de parachever le mandat du gouvernement
- Nécessité de se pencher sérieusement sur la mise en place d'un tunnel sur Tizitichka, entre Ouarzazate et Marrakech, à travers la promulgation d'un impôt spécifique ou une collecte nationale.
- Nécessité de préserver et libérer le domaine forestier et combattre le pâturage injuste...

Agadir : Saoudi El Amalki

«Vacances pour tous» à Mohammedia Plus de 2.600 bénéficiaires

Plus de 2.600 enfants ont passé leurs vacances dans différents centres d'estivage aménagés dans la ville de Mohammedia, dans le cadre du programme «Vacances pour tous» du ministère de la Jeunesse et des Sports. Les colonies de vacances ont été organisées dans des centres à Mohammedia, Zenata et Ain Harouda, lesquels centres ont accueilli des enfants en provenance de différentes villes et localités, notamment Meknès, Kénitra, Tinghir, Khémisset, Ben Guérir, El Brouj et Boujedour. Cette opération a profité à des enfants issus de milieux nécessiteux ainsi que des associations qui militent en faveur de l'enfance, notamment l'association marocaine pour l'éducation de la jeunesse (200 bénéficiaires), l'association Renaissance Zenata (100 enfants), l'association des amis de l'enfance populaire (150

ou encore l'association nationale pour l'éducation et la culture (207 bénéficiaires). Dans une déclaration à la Map, le délégué provincial du ministère de la Jeunesse et des Sports à Mohammedia, Abdelkhalik Bouzidi Tiali a, tout en se félicitant du «bon déroulement» de l'opération d'estivage, mis en avant l'utilité de ce genre d'activités récréatives dans l'initiation des enfants aux valeurs de la citoyenneté et de la solidarité. Le programme «vacances pour tous», conçu par le ministère de la Jeunesse et des Sports, représente la meilleure réponse aux attentes de l'enfance marocaine et un des moyens de proximité proche à l'apprentissage, la formation et la découverte et ce, dans un cadre agréable et festif, a-t-il souligné, indiquant que ce programme a bénéficié lors de la saison estivale à 250.000 enfants à travers le Royaume.